



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**ASSEMBLÉE ORDINAIRE
24 FÉVRIER 2025**

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 24 février 2025 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, 1^{ère} vice-présidente
M. Robert Auger, 2^e vice-président
M. Raymond Berthiaume, membre
Mme Nathalie Lepage, membre
M. Éric Ladouceur, membre

Étaient également présentes :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière
Mme Anna Guarnieri, substitut

**RÉSOLUTION NO : A2025-02-11
(Ouverture de l'assemblée)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume
APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE l'assemblée soit ouverte.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : A2025-02-12
(Adoption de l'ordre du jour)**

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté en y retirant le point 7 « Adoption de soumission CAR-2025 – Achat de carburants (essences, diesels et mazouts) pour les années 2025-2028 – Regroupement d'achats de carburants en vrac ».

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2025;
4. Dépôts :
 - Rapport annuel des opérations pour l'année 2024;
 - Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ pour l'année 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Adoption des listes des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
6. Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs;
7. Adoption de soumission CAR-2025 – Achat de carburants (essences, diesels et mazouts) pour les années 2025-2028 – Regroupement d'achats de carburants en vrac; - **RETIRÉ**
8. Renouvellement du contrat de licence Wonderware à la société Corporation CIMSoft – Années 2025-2028;
9. Nomination d'un membre votant représentant l'employeur au sein du comité de retraite du régime complémentaire de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins;
10. Affaires nouvelles;
11. Correspondances :
 - MRC Les Moulins – Résolution 14 832-03-24 – Nomination d'un membre votant représentant l'employeur au comité de retraite de la RAIM et de la MRC Les Moulins;
12. Période de questions;
13. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-13

(Approbation des procès-verbaux de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2025)

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 31 janvier 2025 soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-14

(Dépôts)

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance des dépôts suivants :

- Rapport annuel des opérations pour l'année 2024;
- Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ pour l'année 2024;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

RÉSOLUTION NO : A2025-02-15

(Adoption des listes des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis pour le mois de décembre 2024 au montant de 669 749,11 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des paiements émis pour le mois de janvier 2025 et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 1 411 009,57 \$ et 176 843,23 \$.

QUE le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 38 784,46 \$, 294 049,85 \$ et 5 024,36 \$ préparées le 17 février 2025 et en autorise les paiements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-16

(Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs)

ATTENDU QU'il y a lieu que le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) approuve les hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2024;

ATTENDU la recommandation de la firme Normandin Beaudry quant aux choix des hypothèses actuarielles à utiliser;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE le conseil d'administration de la RAIM approuve les hypothèses actuarielles suivantes aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2024 :

Hypothèses économiques

Taux de rendement des actifs	Taux d'actualisation									
<ul style="list-style-type: none">• Volet antérieur : 5,75 %• Nouveau volet : 6,25 %	<table border="1"><thead><tr><th>Période</th><th>Début</th><th>Fin</th></tr></thead><tbody><tr><td>• Volet antérieur :</td><td>5,75 %</td><td>6,40 %</td></tr><tr><td>• Nouveau volet :</td><td>6,25 %</td><td>7,00 %</td></tr></tbody></table>	Période	Début	Fin	• Volet antérieur :	5,75 %	6,40 %	• Nouveau volet :	6,25 %	7,00 %
Période	Début	Fin								
• Volet antérieur :	5,75 %	6,40 %								
• Nouveau volet :	6,25 %	7,00 %								
Augmentation des salaires	Rente maximale									
<ul style="list-style-type: none">• 2,70 %	<ul style="list-style-type: none">• Volet antérieur : 1 800 \$• Nouveau volet : 2 300 \$									
Augmentation de l'IPC	Valeurs de transfert									
<ul style="list-style-type: none">• 2,10 %	<ul style="list-style-type: none">• 4,25 %									
Frais de gestion passive, de garde et d'administration										
<ul style="list-style-type: none">• Implicite dans le taux d'actualisation (estimé à 0,17 %)										



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

Hypothèses démographiques

Mortalité (après la retraite) <ul style="list-style-type: none">Taux de la table de mortalité 2014 du secteur public (CPM2014) – échelle d'amélioration CPM-B	Âge à la retraite <ul style="list-style-type: none">Participants actifs : 90 % à l'âge de retraite facultative et 10 % à 65 ansParticipant ayant droit à une rente différée : 65 ans
Facteur d'ajustement <ul style="list-style-type: none">Aucun	Cessation d'emploi <ul style="list-style-type: none">Aucune
Invalidité <ul style="list-style-type: none">Aucune	

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-17

(Renouvellement du contrat de licence Wonderware à la société Corporation CIMSoft – Années 2025-2028)

ATTENDU QUE la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) utilise un système de contrôle et d'acquisition de données (SCADA) pour opérer l'usine de filtration, les réservoirs et les stations de surpression réparties sur le territoire;

ATTENDU QUE la RAIM doit maintenir un contrat de licence Wonderware avec la société Corporation CIMSoft pour conserver ses droits d'utilisation;

ATTENDU l'article 4.4 du règlement de gestion contractuelle de la RAIM permettant d'octroyer ce type de contrat de gré à gré;

ATTENDU la proposition de Corporation CIMSoft au montant de 148 930,75 \$ (t.t.c.) pour la période du 22 février 2025 au 21 février 2028;

ATTENDU QUE le nom de l'entreprise Corporation CIMSoft n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 24 février 2025;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE le conseil d'administration de la RAIM octroi le contrat de licence Wonderware à Corporation CIMSoft au montant de 129 533,16 \$ (taxes en sus), et ce pour une durée de trois (3) ans à compter du 22 février 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-18

(Nomination d'un membre votant représentant l'employeur au sein du comité de retraite du régime complémentaire de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins)

ATTENDU la résolution 28-03-2019 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), nommait ses représentants pour siéger sur le comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et la MRC Les Moulins à titre de membres votants représentants de l'employeur;

ATTENDU les résolutions 85-08-2019, 109-09-2020, A28-02-2023, A106-09-2023, A114-10-2023, A2024-02-19 et A2024-09-121 par lesquelles la RAIM modifiait la désignation de ses membres votants représentant l'employeur au sein dudit comité de retraite;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

ATTENDU certains départs ou mouvements de personnel parmi les cadres siégeant aux comités de retraite de la Ville de Terrebonne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Nathalie Lepage

APPUYÉ PAR : Éric Ladouceur

QUE le conseil d'administration nomme Mme Yvane Dubuc, chef de division, paie, avantages sociaux et SIRH de la Ville de Terrebonne pour siéger au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et la MRC Les Moulins à titre de membre votant représentant l'employeur, en remplacement de M. Robert Chicoine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-19

(Correspondance)

IL EST PROPOSÉ PAR : Éric Ladouceur

APPUYÉ PAR : Robert Auger

QUE la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NO : A2025-02-20

(Levée d'assemblée)

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

QUE l'assemblée soit et est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Président

Secrétaire-trésorière